

- SEANCE DU 02 MARS 2020

Le deux mars deux mil vingt à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann, Mesdames CLEMENT Nicole, GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Absent et excusé : /

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

* Le maire propose à l'assemblée un rajout de deux points à l'ordre du jour :

- l'élaboration du schéma directeur pour l'alimentation en eau potable
- durée de l'amortissement de l'armoire électrique de la station de pompage achetée en 2019

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2020.

Approbation par les membres du conseil, du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2020, à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2019 des budgets « principal » et « eau et assainissement ».

Le maire présente les comptes de gestion 2019 établis par la Trésorerie pour le budget principal et budget « eau et assainissement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte les comptes de gestion 2019 conformément aux écritures de la comptabilité administrative pour le budget principal et budget « eau et assainissement ».

Vote du compte administratif 2019 des budgets « principal » et « eau et assainissement ».

L'assemblée examine les comptes administratifs 2019 du budget principal et du budget « eau et assainissement », présentés par Bernard GERBENNE, conseiller municipal, qui s'établissent comme suit :

- **Budget principal** :

Fonctionnement :

Dépenses : 204 220,20 € Recettes : 248 995,97 €

Excédent : 44 775,77 €

Investissement :

Dépenses : 49 484,26 € Recettes : 127 933,01 € Excédent : 78 448,75 €

Budget « eau et assainissement » :

Fonctionnement :

Dépenses : 82 410,13 € Recettes : 82 410,13 € Excédent : 0,00 €

Investissement :

Dépenses : 21784,77 € Recettes : 33 352,63 € Excédent : 11 567,86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les comptes administratifs 2019 du budget principal et du budget « eau et assainissement ».

Affectation des résultats 2019 du budget « eau et assainissement ».

Le maire présente le tableau d'affectation des résultats du budget « eau et assainissement » qui précise le résultat de l'année et les résultats cumulés qui seront repris au budget. Ce budget ne nécessite donc pas de recouvrir de déficit de d'investissement en prenant sur l'excédent de fonctionnement donc pas de délibération à prendre.

Vote du budget primitif 2020 du budget « eau et assainissement ».

Le maire présente à l'assemblée le budget primitif 2020 pour le budget « eau et assainissement »
L'assemblée examine le budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2020 pour le budget « eau et assainissement » établi comme suit.

Budget « eau et assainissement » :

Fonctionnement équilibré : dépenses et recettes : 109 471,00 €

Investissement en suréquilibre :

Dépenses : 97 526,00 €

Recettes : 256 240,11 €

Acquisition véhicule = approbation du devis.

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion de conseil du 24 janvier 2020, il a été décidé de changer le véhicule C15 de la commune au vu de la liste des réparations à faire pour qu'il soit accepté au contrôle technique à faire ce mois-ci.

Le maire présente le devis du garage Semur Auto Services, pour un véhicule de marque Renault type Kangoo de 2011, d'un montant de 4200 € TTC.

Le maire propose à l'assemblée de faire équiper le véhicule d'un kit de bandes réfléchissantes, d'un attelage, d'un kit habillage bois, d'un triflash et de barres de toit, le tout pour un montant de 2767,48 € TTC posés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE l'acquisition d'un véhicule Renault type Kangoo, pour un montant de 4200 € TTC et de le faire équiper d'options pour un montant de 2767,48 € TTC ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Acquisition transformateur = approbation du devis.

Le maire rappelle à l'assemblée que le 10 février 2020, le transformateur électrique de la station de pompage est tombé en panne.

Le maire a contacté Enedis de l'agence de Semur en Auxois qui a constaté que le transformateur n'est pas réparable et a établi un devis d'un montant de 8775,99 € HT pour son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis d'Enedis pour l'acquisition d'un transformateur électrique pour la station de pompage, pour un montant de 8775,99 € HT ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Armoire électrique à la station de pompage : durée amortissements

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait l'acquisition, en 2019, d'une armoire électrique à la station de pompage, pour un montant de 10590,46 €.

Il indique également qu'il faut amortir ce bien et propose de l'amortir sur 20 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'amortir l'armoire électrique installée à la station de pompage en 2019, d'un montant de 10590,46 € sur une durée de 20 ans ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Elaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le maire rappelle que lors de la réunion du 30 août 2019, il avait été décidé de lancer l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Le maire propose à l'assemblée de solliciter l'assistance de l'agence technique départementale (Ingénierie Côte-d'Or) à laquelle la commune va adhérer.

La commune devra alors conclure une convention avec « Ingénierie Côte d'Or le Département » portant sur des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de cette opération (recrutement d'un bureau d'étude, accompagnement et suivi durant la réalisation des opérations).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'engager l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable ;

DECIDE de solliciter l'assistance technique et administrative d'Ingénierie Côte-d'Or pour l'accompagner dans la mise en œuvre de cette opération ;

AUTORISE le maire à lancer la consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude et à signer une convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Ingénierie Côte-d'Or étant entendu que :

- l'attribution du marché d'étude sera soumise au conseil municipal,
- la convention avec Ingénierie Côte-d'Or sera proposée ultérieurement à la commune et devrait, à l'instar des prestations figurant actuellement au Règlement Intérieur, s'établir à un tarif très accessible.

AUTORISE le maire à demander les subventions à l'agence Eau Seine Normandie et au Département de la Côte-d'Or.

Tour de garde des élections municipales du 22 mars 2020.

Les membres du conseil municipal organisent les tours de garde pour les élections municipales qui auront lieu le 15 mars 2020, de 8h à 18h.

Questions diverses.

Pas de question particulière.

Informations diverses

- **Fuite d'eau** : le maire informe qu'il y a eu une importante fuite d'eau au 38, route de Montbard le 4 février dernier, les propriétaires ont réussi à réparer la fuite eux-mêmes.
Le couvercle du regard situé 38 route de Montbard étant défectueux, l'entreprise Bezy a procédé à son remplacement.
- **Branchement eau au 1 rue de l'Etang** : le maire informe que l'entreprise Bezy a procédé au changement du branchement eau en plomb de la propriété de M. Vernevaut, le compteur a été déplacé de la maison sur le trottoir.
- **Bilan station d'épuration de Venarey-Les Laumes** : le maire informe que M. Jean-Jacques Chargueros a participé à la réunion pour le bilan de station d'épuration à Venarey-Les Laumes : capacité nominale de la station = 3600 EH (Equivalent Habitant) - plus de 300 tonnes de matières sèches produites chaque année – 700 m3 de boue étendue et environ 6000 m3 de stockage – en 2019, 17068 m3 de boue produite dont 7967 m3 valorisée par 6 exploitants agricoles, 39% en culture et 61% en prairie. Le maire propose à l'assemblée d'envoyer par mail le rapport complet aux membres du conseil municipal.
- **Réunion DDT** : le maire informe qu'il a rendez-vous avec la DDT de Semur en Auxois au 26 route de Montbard, le lundi 9 mars à 11h pour un problème de buse bouchée qui traverse la propriété.
- **Transformateur station de pompage** : le maire informe qu'il a rendez-vous avec M. Gaudillère, expert mandaté par Groupama le lundi 9 mars à 9h45 pour une expertise pour une éventuelle prise en charge du transformateur.
- **19 mars 1962** : le maire informe l'assemblée que la commémoration pour la journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie aura lieu à la stèle le 19 mars 2020, à 18h suivie d'un vin d'honneur à la mairie.
- **19^{ème} Balade historique de Bourgogne** : le maire informe que la 19^{ème} balade historique de Bourgogne de voitures anciennes arrivera le samedi 28 mars 2020 vers 12 heures de la route de Grésigny à la place de la mairie. Les voitures seront exposées jusqu'à 15h30.
- **Ecole de musique de Semur en Auxois** : Yoann Vautrain informe l'assemblée qu'il a rencontré une personne de l'équipe de l'école de musique de Semur en Auxois et qu'elle propose de faire un concert à Ménétreux éventuellement le 19 juin, le jour de la fête de la musique. L'assemblée souhaite que la prochaine municipalité confirme la date.
- **Vide maison** : le maire informe qu'un vide-maison aura lieu le 14 mars chez « Morosoni » 9 rue des Acacias.

Fin de séance à 23H10